



Projet éolien  
Coudrecieux, Dollon, Montailié, Semur-en-Vallon

---

Groupe de travail de Coudrecieux  
Compte rendu de l'atelier n°2 du 22 novembre 2017

## AVERTISSEMENT

L'atelier n°2 s'est tenu le 20 novembre en soirée à Montaillé, le 21 à Semur-en-Vallon, le 22 à Coudrecieux et le 23 à Dollon.

Nous nous sommes rendu compte que, lors de la séance du 21 novembre à Semur-en-Vallon, une personne avait enregistré la séance à notre insu, sans en avoir averti les participants ni demandé leur autorisation au préalable.

Lors d'un rendez-vous avec l'association Vent des Bois le lendemain (le 22 après-midi), nous avons clairement manifesté notre désapprobation et avons protesté contre cette méthode que nous considérons comme déloyale et susceptible de rompre le climat de confiance et de sérénité des échanges que nous souhaitons maintenir dans ces ateliers.

Malgré la manifestation claire de notre profond désaccord à l'association Vent des Bois, un autre de ses membres a, le soir même, de nouveau tenté d'enregistrer la séance de Coudrecieux.

Nous ne comprenons pas l'utilisation de ce type de procédé.

En effet, nous sommes très vigilants à ce que tous puissent s'exprimer librement sans crainte de voir ses propos repris ou détournés. C'est pour cette raison que les comptes rendus que nous rédigeons sont anonymes : toutes les questions et remarques des participants y figurent mais aucun nom n'est jamais cité, c'est pour nous la condition d'une parole libre.

C'est avec regret que, par ce message, nous nous devons d'avertir les participants aux différents groupes de travail : il est possible que nos échanges aient été enregistrés à notre insu, nous en sommes profondément désolés et espérons qu'aucune utilisation malveillante de ces enregistrements ne sera faite.

Thomas Muselier  
Agence Tact

## Contexte

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur les communes de Coudrecieux, Dollon, Montailé et Semur-en-Vallon, JPee a mis en place un dispositif d'information et de concertation dans le but d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers thématiques de suivi du développement et de concertation, dans chaque commune. Ces ateliers doivent se tenir à chaque grande étape du développement.

Voici le planning prévisionnel des ateliers, mis à jour :



### RAPPEL : Fonctionnement des groupes de travail

**Aujourd'hui : Atelier n°2 (complémentaire)**

	Avril 2017	Mai/Juin	Juin	Novembre	1 <sup>er</sup> trim. 2018	2 <sup>ème</sup> trim. 2018	3 <sup>ème</sup> trim. 2018	Fin 2018
Etape	Réunion de préparation	Mobilisation	Atelier 1 : Les enjeux de l'éolien (1/2)	Atelier 2 : Les enjeux de l'éolien (2/2)	Atelier 3 : Vivre avec un parc éolien	Atelier 4 : Quel projet pour les 4 communes ?	Rapport de la concertation	Dépôt du dossier
Objectif	1. Lancer la mobilisation 2. Pré-planning 3. Réalisation et distribution de la lettre d'information	Constituer un groupe de 15 à 20 pers.	1. Comprendre les enjeux de l'éolien et le développement éolien 2. Démarche d'information et de concertation 3. Identifier les marges de manœuvres/sujets de discussion avec JPee	1. Actualités du développement éolien 2. Approfondissement sur le développement éolien sous forme de questions réponses	1. Comprendre les impacts 2. Emploi local et charte de bon voisinage	1. Mesures compensatoires et d'accompagnement 2. Retombées fiscales et volet participatif	1. Diffusion 2. Présentation au Conseil	Inclure les engagements de JPee au dossier
Livrable	Compte-rendu et répartition des tâches	Liste des participants	Compte-rendu	Compte-rendu	Compte-rendu	Compte-rendu	Rapport Lettre d'information	Dossier incluant le rapport

 construire un projet concerté → qui a du sens pour la commune et ses habitants → et qui oblige le développeur

Trois ateliers étaient initialement prévus, le premier au lancement des études, le deuxième au moment du résultat des études, soit presque un an plus tard, le troisième avant le dépôt du dossier en préfecture.

Nous avons considéré qu'il se passait trop de temps entre le premier et le deuxième atelier. De plus, la première série d'ateliers s'étant déroulée sur deux jours avec deux réunions par soir, la première à 18h30 et la seconde à 20h30, cela nous a obligé à abrégé les deux réunions commençant à 18h30

---

pour nous rendre à la suivante. Cela a créé de la frustration, tant pour les participants que pour l'équipe-projet, et toutes les questions n'ont pas pu être posées ou suffisamment approfondies. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé d'organiser un atelier supplémentaire qui permet d'approfondir l'atelier n°1.

Les grands principes de fonctionnement de ces ateliers sont les suivants :

- Réunions en **petit comité** pour permettre à tous de s'exprimer et de répondre aux questions de la façon la plus précise possible, en présence de l'équipe projet : JPee et Tact.
- La présence d'au moins un **élu** est souhaitable, non pas comme participant mais comme garant de la bonne tenue des échanges et de façon à pouvoir informer les autres élus du déroulé des ateliers.
- Ces réunions auront lieu à **chaque étape clé du développement** : lancement des études, résultats des études, constitution du dossier.
- Lors de chaque réunion : **information** puis **réponse aux questions**.
- Un **compte rendu** est réalisé et diffusé auprès des participants.
- Entre les réunions, l'équipe projet se tient à disposition des participants, par téléphone ou par mail.

L'objectif final des travaux menés en ateliers est d'aboutir à la rédaction concertée d'une **charte de bon voisinage** qui recense les **engagements de l'exploitant en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires**. Cette charte pourra être insérée au dossier de demande d'autorisation, instruite par les services de l'Etat et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du préfet.

Le mercredi 22 novembre 2017 à 20h s'est tenu le deuxième atelier de travail avec un groupe de 12 citoyens de Coudrecieux. L'atelier a duré 3h45.

Cet atelier s'est déroulé en plusieurs temps :

- Un rappel du fonctionnement des groupes de travail,
- Une présentation des actualités du plan d'information-concertation,
- Un rappel de l'atelier n°1,
- La prise en compte des remarques des participants sur le compte rendu de l'atelier n°1 et sa validation par le groupe de travail,
- Une présentation des actualités du développement,
- Un temps de questions-réponses durant lequel les thèmes abordés étaient au libre choix des participants.



## Déroulement de l'atelier n°2

1. **RAPPEL : Fonctionnement des groupes de travail**
2. **Actualités du plan d'information-concertation**
  - Les actions réalisées
  - Les actions en cours et à venir
3. **RAPPEL : Atelier n°1**
  - Les enjeux de l'éolien
  - Le développement éolien étape par étape
4. **Actualités du développement**
  - Une zone d'étude qui se restreint
  - Où en sont les études ?
5. **Questions diverses (éolien en forêt, puissance/production, gisement éolien...)**
6. **Prochain rendez-vous**



---

## **I. Actualités du plan d'information-concertation**

### **Les actions réalisées, en cours et à venir (nouveau)**

#### **Information**

Une réunion avec la presse locale a été organisée le 11 juillet 2017. La presse locale sera mobilisée à chaque étape importante du développement.

#### **Gouvernance**

Le deuxième comité de suivi des élus s'est tenu le 11 juillet 2017 pour présentation des actions réalisées en matière d'information et de concertation.

Pour rappel, le comité de suivi est composé des maires des quatre communes et leurs adjoints et des deux communautés de communes concernées par le projet, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien.

Le prochain comité de suivi des élus est prévu le 4 décembre 2017 pour présentation de l'avancée des études et un point sur les retombées financières du projet.

#### **Concertation**

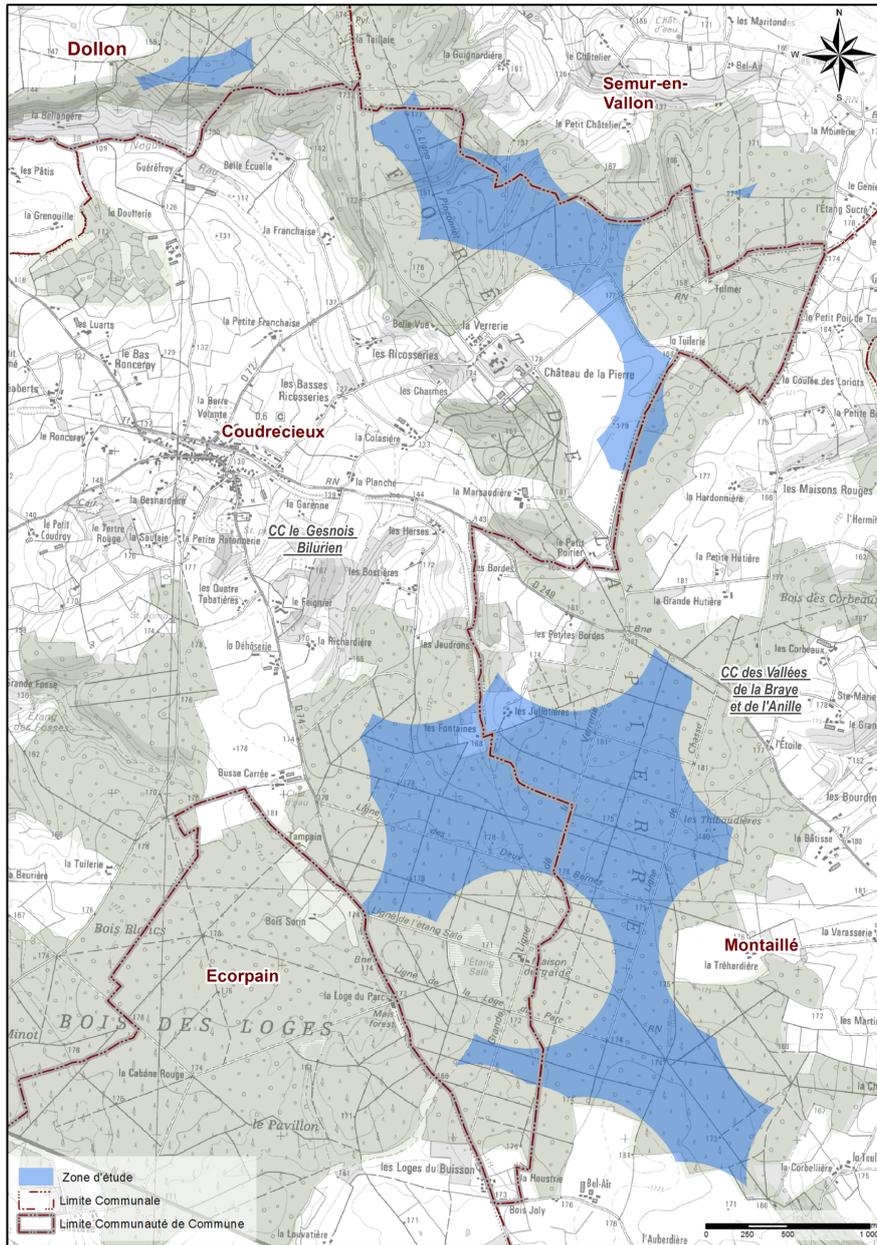
La première série d'ateliers de concertation s'est déroulée dans les quatre communes les 19 et 20 juin 2017.

La deuxième série d'ateliers a lieu du 20 au 23 novembre 2017.

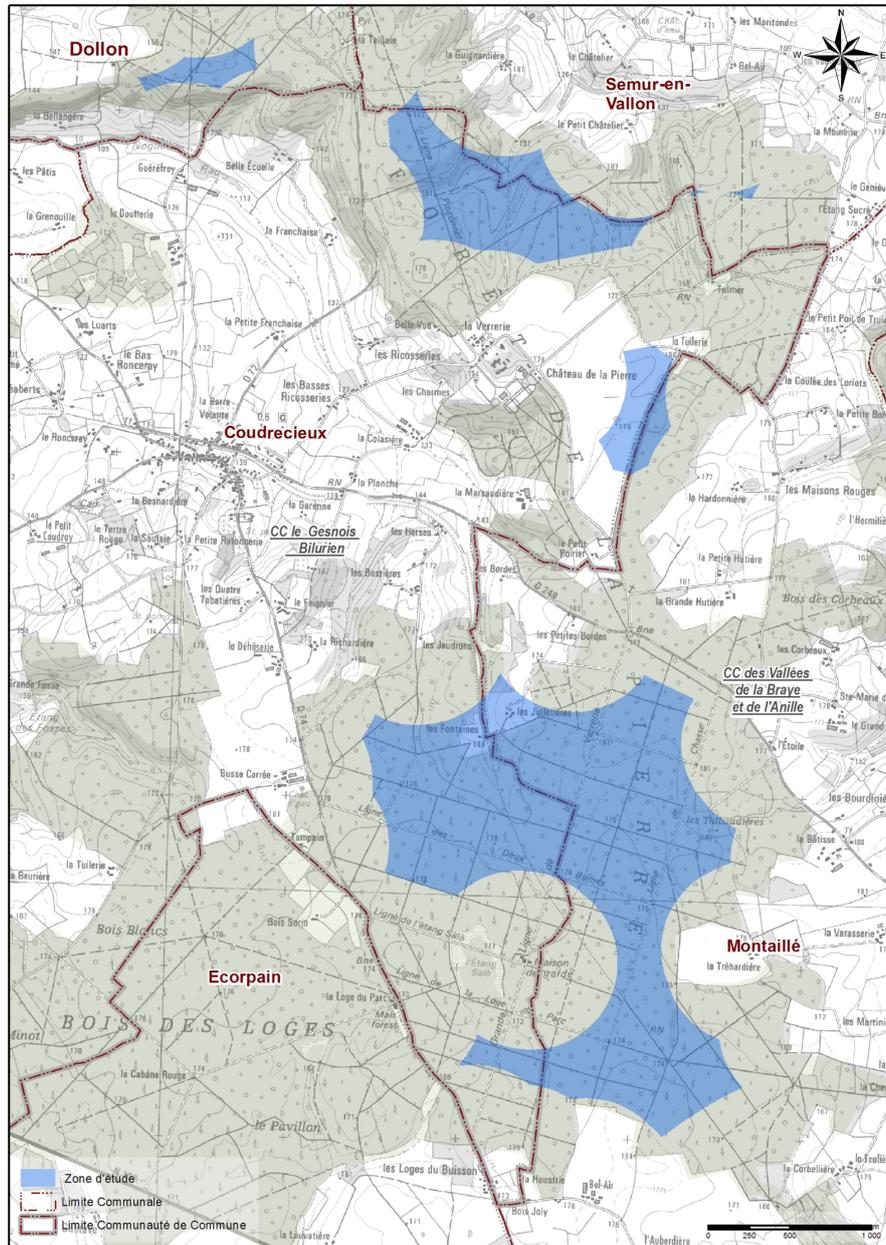
## II. Actualités du développement

### Une zone d'étude qui se restreint

La zone d'étude initiale est le périmètre à 500 mètres des habitations.

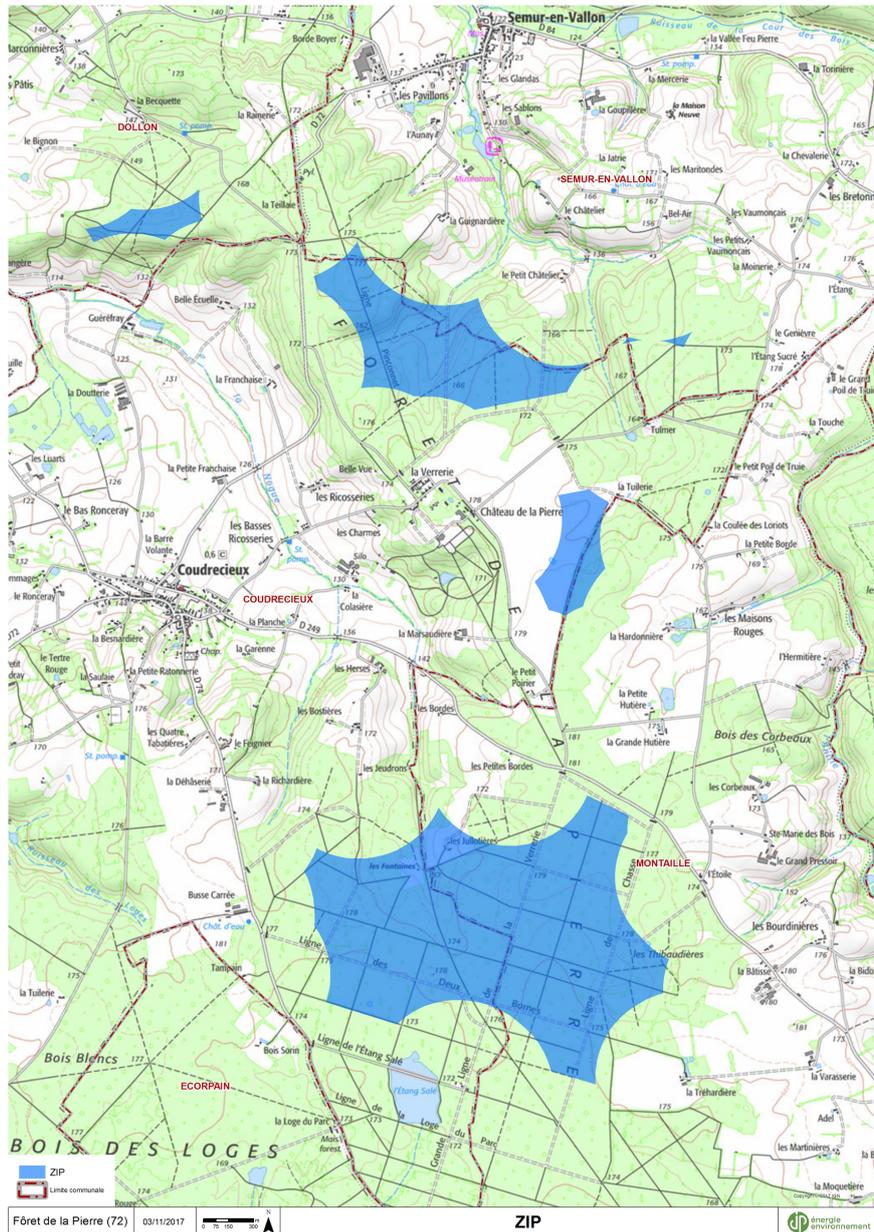


Lorsque l'on ajoute certaines contraintes techniques, notamment aéronautiques, les conduites de gaz et l'éloignement aux routes départementales, la zone d'étude se réduit.



Lorsque l'on ajoute une autre série de contraintes, les considérations environnementales, certaines servitudes et les retours des gestionnaires de réseaux, la zone d'étude se réduit à nouveau.

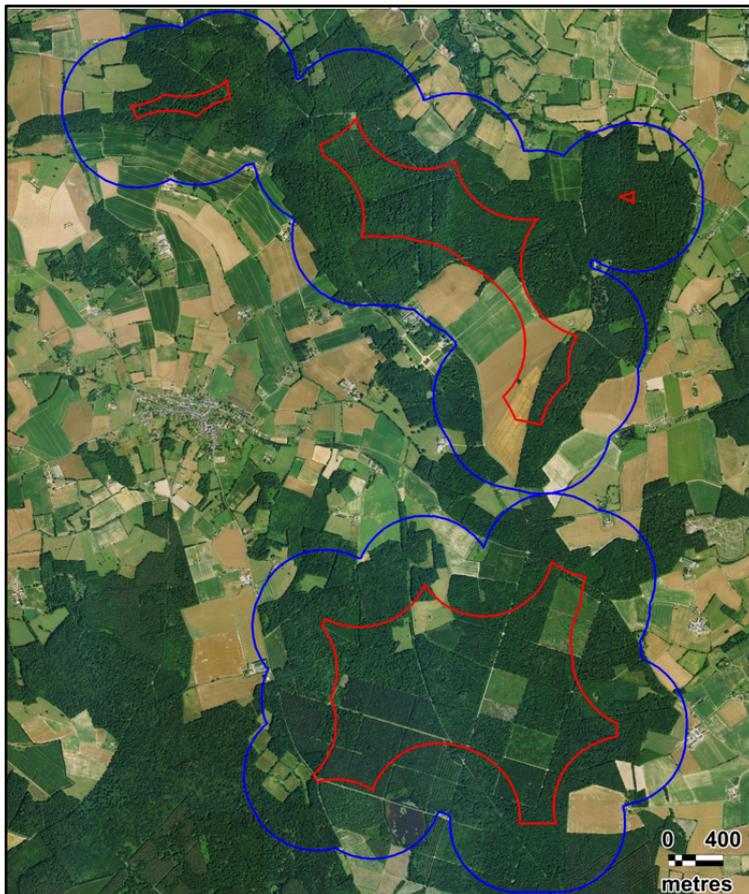
Cette carte représente la zone d'étude actuelle, sachant que nous n'avons pas encore tous les retours des gestionnaires de réseaux, ni les recommandations des études thématiques.



## Où en sont les études ?

### Etude écologique

Les études écologiques ont démarré début mars 2017, ce sont les plus longues. Nous avons d'abord déterminé des secteurs assez larges pour engager les études sur la flore, l'avifaune et les chauves-souris.



Les études portent également sur les abords extérieurs de la zone initiale définie à 500 mètres des habitations. L'aire d'expertise (prospections et analyses) de l'étude écologique (zone bleue) est ainsi plus étendue que la zone où l'on peut mettre les éoliennes (zone rouge).

Localement, il existe peu de connaissances sur les chauves-souris. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées, mais elles ne sont pas toutes patrimoniales et ne sont pas toutes sensibles à l'éolien.

Des visites sont menées sur site sur une trentaine de points et des détecteurs sont installés à deux endroits dans la forêt pour détecter automatiquement l'activité des chauves-souris en continu.

Pour le moment, les données d'écoute nous renseignent sur une activité des chauves-souris plus marquée pour la zone sud, notamment au niveau de

l'Etang Salé (secteur de nourrissage car présence importante d'insectes qui attirent les chauves-souris), et à faible hauteur de vol.

Les protocoles d'études ont été validés par les services de l'Etat et les investigations renforcées par rapport à ce qui se fait d'habitude sur des sites similaires. Par exemple, suite aux sorties sur le terrain, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des points d'eau épars et nous avons donc renforcé les études sur les batraciens. Tous ces éléments nous permettront d'identifier les zones où il sera pertinent ou non de mettre des éoliennes.

Le recensement se fait sur une année et nous nous appuyons aussi sur des données de la LPO et nous nous rapprochons des associations locales pour avoir une connaissance plus fine du territoire.

Il faut bien différencier le nord et le sud en fonction des différents milieux et des activités des espèces. Ensuite il faudra combiner les résultats des études naturalistes avec les autres thématiques que sont l'acoustique et le paysage.

## Etude acoustique

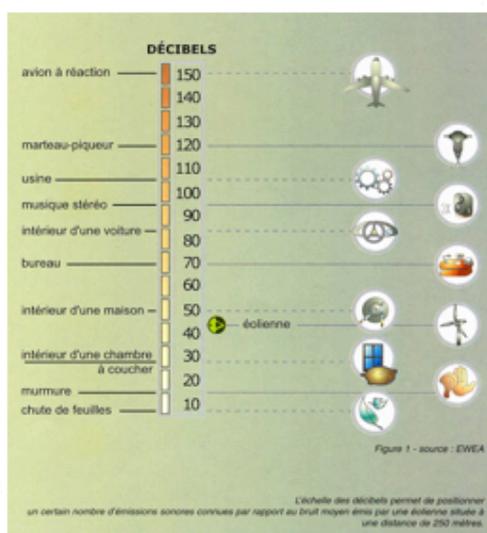
L'étude acoustique démarrera au mois de décembre.



- **L'étude acoustique** va démarrer au mois de **décembre**, avec la pose d'une quinzaine de sonomètres, en périphérie de la zone, durant 1 ou 2 mois en fonction des conditions climatiques. Elle sera renouvelée au printemps après la pousse des feuilles.

### Méthodologie :

- 1) 2 campagnes d'enregistrement (avec et sans feuilles) pour mesurer le bruit de fond initial
- 2) Simulation du bruit émis par les éoliennes
- 3) Etude du bruit ambiant final (jour/nuit) avec le parc en fonctionnement
- 4) Détermination de l'émergence sonore au niveau des habitations les plus proches et mesures correctrices.



Cette échelle des décibels permet de positionner un certain nombre d'émissions sonores connues par rapport au bruit moyen émis par une éolienne située à une distance de 250 mètres.

## Etude de vent

Un mât de mesure sera installé en 2018.

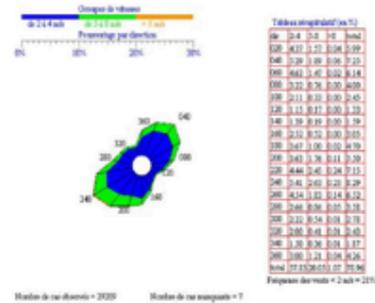


### Actualités du développement : Où en sont les études ?

- **L'étude de vent** : en 2018, après autorisation de la déclaration préalable pour l'édification d'un mât de mesure de 100 m de hauteur, les équipements permettront de qualifier le gisement éolien durant 1 an minimum. La variabilité du gisement nécessite une analyse fine pour déterminer la qualité du potentiel éolien (vitesses, orientations, turbulences...). Les données seront corrélées à celles de long terme de Météo France et éventuellement à celles fournies ultérieurement par un Lidar.



Figure 13 - Fréquence des vents en fonction de leur provenance en pourcentage à la station météorologique du Mas sur la période 1981-1999 (Météo France, 2010).



## Etude paysagère

L'étude paysagère démarrera au premier trimestre 2018.



### Actualités du développement : Où en sont les études ?

- **L'étude paysagère** : prise en compte des lieux, des composantes du paysage et monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel et/ou environnemental pour évaluer les effets du projet sur le paysage va démarrer au premier trimestre 2018.



---

### III. Modifications du compte rendu n°1 et approfondissement des questions traitées en atelier n°1

L'objectif de cette partie de l'atelier est de valider le compte rendu n°1 et d'y apporter les modifications que le groupe de travail souhaite y voir apportées.

Nous pouvons également revenir sur certains des thèmes abordés, à votre convenance.

L'approfondissement de ces questions ne figurera pas dans le compte rendu n°1, mais bien dans le compte rendu de l'atelier de ce soir. Les modifications du compte rendu n°1 portent sur des formulations ou des idées qui auraient été, selon les participants, mal retranscrites ou oubliées.

Après échange, les modifications du compte rendu n°1 demandées par les participants au groupe de travail de Coudrecieux sont les suivantes :

- numéroter les pages.
- préciser que des boîtes aux lettres ont été oubliées lors de la distribution des lettres d'information en avril 2017 (p9).

Les questions de l'atelier n°1 approfondies ont été les suivantes :

#### Information

***Vous aviez annoncé en conseil municipal qu'il y aurait des groupes de travail, je me demandais déjà à ce moment-là comment ces groupes seraient constitués. Ensuite, nous n'avons pas été informés de la tenue de l'atelier, nous l'avons su après parce que nous avons posé la question. Je trouve que vous avez manqué de transparence.***

Nous n'avons pas réalisé cela. Effectivement, nous ne nous sommes pas préoccupés de faire transmettre l'information à tous les conseillers. Nous nous sommes concentrés sur la préparation des réunions sur les quatre communes, cela demande beaucoup plus d'organisation qu'un projet sur une seule commune.

***Serait-il possible d'informer le conseil municipal de la date du prochain atelier ?***

Oui.

---

***L'objet du groupe de travail est-il aussi d'avoir un rôle d'intermédiaire, de transmettre l'information au reste de la population ?***

Vous n'êtes pas obligés de le faire, nous ne nous appuyons pas sur vous pour cela, mais vous pouvez le faire si vous le souhaitez.

***Dans le Maine Libre du lundi 13 novembre a été publié un article intitulé « Eolien, des projets dans les tuyaux ». Votre projet n'y est pas.***

Le journaliste n'a pas fait son travail. Nous avons organisé un point presse en juillet, le projet a fait l'objet d'une communication dans la presse, l'association Vent des Bois en a également parlé dans la presse.

***Cela manque de communication vers l'extérieur. C'est un peu délicat que l'information ne repose que sur le groupe.***

Nous ne pouvons pas travailler avec l'ensemble de la population.

Il faut effectivement faire de l'information. Nous mettrons en ligne un site Internet une fois que le projet sera défini, il y aura un espace sur lequel les citoyens pourront écrire leurs remarques.

L'obligation réglementaire en matière d'information sur un projet éolien est l'enquête publique, rien d'autre. C'est insuffisant de notre point de vue. Ici, nous intervenons très en amont du projet. Notre objectif est que chacun puisse s'exprimer pendant l'enquête publique en toute connaissance de cause.

***Quand sera mis en ligne le site ?***

Avant le dépôt du dossier en préfecture. Cela n'a pas de sens de créer un site tant que le projet n'est pas défini.

***Au contraire, cela permet de faire de la pédagogie. Pour le moment, il y a un site Internet Vent des Bois et pas de communication de votre côté, il y a un déséquilibre.***

***Il faut nous tenir au courant de ce que font les bureaux d'études. Vous avez avancé depuis la diffusion de la première lettre d'information.***

Nous allons vous présenter cela ce soir et nous ferons un point sur l'avancée des études dans les bulletins communaux de fin d'année.

L'intervention de ce soir n'était initialement pas prévue car les études sont en cours, il n'y a pas de résultats à présenter.

***Même sans avoir de résultats, nous voulons savoir dans quelle direction vont les études.***

***Faire un site Internet au moment où tout est plié, cela n'a pas de sens.***

Un site Internet demande un effort de la part des personnes qui l'utilisent. Nous leur demandons de faire cet effort qu'une seule fois. Pour cela, il ne faut pas mettre le site en ligne trop tôt, mais seulement quand nous avons

---

vraiment un projet à présenter. Lorsque nous avons peu d'information, nous pouvons le dire avec d'autres outils, les lettres d'information, la presse.

***Nous avons eu peu d'information au niveau du conseil municipal.***

Nous avons prévu des rencontres avec les conseils municipaux. La rencontre avec les conseillers municipaux de Coudrecieux aura lieu le 4 décembre 2017. M. le maire préférait qu'elle ait lieu après l'atelier de ce soir.

## **Lettre d'information**

***Comment sont distribuées les lettres d'information ? Nous ne l'avons pas tous reçu.***

Nous avons fait la distribution nous-mêmes, car nous n'avons pas trouvé de prestataire pour le faire. Effectivement trop de personnes ne l'ont pas reçu, c'est la raison pour laquelle des exemplaires étaient disponibles en mairie. La prochaine fois, cela marchera mieux.

***Les exemplaires étaient disponibles en mairie parce que nous les avons réclamés et que la mairie l'a communiqué dans son bulletin municipal. Sinon, nous ne pouvions pas le savoir.***

Pierrick Rouault a déposé les lettres en mairie avant que celle-ci ne le demande.

***Vous n'avez représenté aucune éolienne sur la lettre d'information, pourquoi ?***

Il n'y a pas de raison particulière, ce n'était pas intentionnel. Vous êtes le premier à nous le faire remarquer, nous ne nous en étions pas rendus compte.

## **Enquête publique**

***L'enquête publique se déroule sur les communes à 6 km autour du projet. D'où partez-vous pour déterminer ce périmètre de 6 km à la ronde ?***

C'est une prescription réglementaire. Il s'agit du périmètre à 6 km des éoliennes, c'est un périmètre très large et qui n'est donc pas circulaire.

---

## Compte rendu

***Le compte rendu de la réunion du mois de juin n'est pas encore diffusé à tout le monde, l'information met du temps à être diffusée.***

***Il faut penser aux autres habitants, ils n'ont que l'information de la lettre d'information pour le moment.***

Nous souhaitons nous améliorer sur ce point. En règle générale, nous diffusons le compte rendu de la réunion précédente quelques semaines avant la réunion suivante pour que les participants aient le compte rendu n°1 en tête. On nous a dit qu'il était compliqué de valider le compte rendu d'une réunion qui a eu lieu il y a plusieurs mois, donc nous allons changer de système et vous recevrez le compte rendu de la réunion de ce soir dans quelques semaines.

***Il est demandé de préciser dans le compte rendu n°1 que des boîtes aux lettres ont été oubliées lors de la distribution des lettres d'information.***

***Il serait bien d'identifier dans le compte rendu les personnes qui participent à ces réunions.***

***Les personnes présentes ne sont pas là à titre personnel, si elles ne veulent pas être identifiées, elles ne devraient pas participer au groupe de travail.***

Nous n'indiquons pas les noms des participants car certains ne veulent pas forcément être interpellés ou pris à partie. Nous ne voulons pas exclure des personnes qui ne souhaiteraient pas apparaître dans des documents qui vont être diffusés aux autres habitants. Nous souhaitons également que la parole soit la plus libre possible, c'est pourquoi dans les comptes rendus, nous ne précisons pas qui pose quelle question.

Par contre, nous pouvons donner le nombre de participants pour chaque réunion et la durée de la réunion.

## Groupes de travail

***Damien Ricaux, conseiller, a créé une liste de diffusion pour échanger des informations et des documents. Il y a inscrit les personnes présentes à la réunion n°1, chacun est libre de s'inscrire ou de se désinscrire. Il a aussi inscrit les personnes intéressées par le sujet.***

***Comment ont été constitués les groupes de travail ?***

***Un élu : Il ne devait pas y avoir trop d'élus dans le groupe de travail, je ne suis pas là pour participer mais pour écouter.***

Sur la constitution des groupes de travail, voir le compte rendu de l'atelier n°1.

---

Au cours du porte-à-porte, nous avons proposé aux personnes rencontrées de participer aux groupes de travail. Nous avons également identifié les acteurs-clés de chaque commune grâce à nos différents échanges, notamment avec les maires de chaque commune.

***Si quelqu'un est intéressé par les réunions, je lui dis qu'il peut venir.***

L'intérêt de ce groupe de travail est la progression, si nous avons bien approfondi une question, l'idée est de ne pas revenir dessus. Nous aimerions que les groupes soient figés à présent, pour ne pas avoir à revenir en arrière à chaque arrivée d'un nouveau participant.

## **Rentabilité**

***C'est le projet avec le plus grand nombre d'éoliennes dans la Sarthe, tous les autres projets ne dépassent pas 6 éoliennes, cela provoque beaucoup d'interrogations.***

La réduction de la zone d'études implique nécessairement la réduction du nombre potentiel d'éoliennes.

Certaines zones ne sont pas contre-indiquées, mais nous évitons le plus possible d'avoir des contraintes d'implantation. Par exemple, en ce qui concerne l'oléoduc, la seule contrainte réglementaire est de ne pas se mettre dessus, nous aurions très bien pu nous mettre dans la zone mauve de la carte des contraintes mais cela aurait nécessité des études supplémentaires. Pour éviter tout risque, nous préférons enlever 300 mètres de chaque côté de l'oléoduc, c'est un choix d'entreprise, notamment parce que nous exploitons nos parcs.

***Jusqu'où le parc peut-il se réduire pour qu'il soit rentable ?***

Les petits projets de 3-4 éoliennes peuvent se faire s'ils se trouvent près d'un poste source, c'est-à-dire entre 3 et 6 km. Notre objectif est de mettre au moins une dizaine de machines. Si cela n'est pas possible, ce ne sera probablement pas viable économiquement. Nous pourrions travailler sur l'étude économique une fois que nous aurons défini le projet. Il est possible que le projet s'arrête si les études ne sont pas favorables.

## **Etude écologique**

***Nous avons sollicité le bureau d'études Envol Environnement, ils ne nous ont pas répondu.***

***Ils avaient demandé aux habitants de se signaler s'ils avaient des chauve-souris chez eux.***

Ils ne peuvent pas répondre aux sollicitations de tous les riverains.

Nous pouvons faire le relais.

---

***Le rapport des études sera-t-il accessible ?***

Il sera disponible au moment de l'enquête publique. C'est un document difficile à lire, il sera synthétisé dans un résumé. Nous travaillerons dessus au moment de l'atelier sur les impacts.

Les protocoles d'études ont été validés avec les services de la DREAL et de la DDT en ce qui concerne notamment le nombre de sorties terrain à faire, le nombre d'écoutes. Nous sommes au-delà des exigences demandées, pour les chauves-souris nous avons ainsi installé deux détecteurs automatiques dans la forêt qui enregistreront les données en continu.

***Peut-on avoir accès aux protocoles ?***

Lorsque vous aurez les résultats des études, vous aurez le nombre de sorties qui ont été programmées et réalisées.

***Y a-t-il déjà eu ce type d'enquête, notamment par rapport au projet de centre d'enfouissement ?***

La forêt est un milieu encore peu connu, même par les naturalistes.

Nous ne savons pas s'il y a déjà eu des études sur cette zone. Si c'est le cas, nous n'y avons pas accès, elles sont la propriété de l'entreprise qui les auraient financées.

Un projet éolien permet de produire des connaissances très riches en matière de biodiversité sur un territoire, mais il existe une concurrence très forte entre les développeurs qui ne veulent pas partager leurs connaissances. Cela pourrait être intéressant de mettre ces connaissances à disposition des associations naturalistes et des habitants, nous trouverons un moyen de valoriser ces connaissances.

## IV. Questions diverses

JPee a préparé pour cet atelier un ensemble de thématiques, mais cette liste n'est pas exhaustive. Nous pouvons aborder les sujets au choix des participants, y compris les questions que nous n'avons pas préparées, et ce dans l'ordre que vous souhaitez.



### QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Un projet éolien en forêt aménagée**
- ❖ **Le gisement éolien**
- ❖ **Le contexte paysager**
- ❖ **Les ondes et les effets sur la santé**
- ❖ **Puissance installée vs production électrique**
- ❖ **Le raccordement électrique**
- ❖ **L'impact sur la valeur des habitations**
- ❖ **Un projet photovoltaïque complémentaire ?**
- ❖ **Le risque incendie**
- ❖ **Compléments sur l'étude écologique**



---

## Etude acoustique

Nous allons solliciter des riverains pour poser des sonomètres chez eux. Nous ne pourrions pas en mettre là où il y a des chiens ou une activité anormale, car lorsqu'un bruit élevé ponctuel est détecté, il est systématiquement retiré des données. Si trop de données sont enlevées, le résultat ne sera pas représentatif. En règle générale, nous allons sur les sites les plus calmes.

### ***Il y a beaucoup de bûcheronnage en ce moment.***

Les acousticiens seront très vigilants aux éléments perturbant ponctuellement l'ambiance sonore.

Mais il faut savoir que plus il y a de bruit, moins vous entendrez une éolienne. Lorsque vous êtes au pied d'un arbre, s'il n'y a pas de vent au niveau du sol mais qu'il y en a en hauteur et que l'éolienne tourne, vous l'entendrez davantage que s'il y a beaucoup de vent, car par vent fort les feuilles de l'arbre couvriront le bruit de l'éolienne.

### ***Les acousticiens ont mal travaillé sur la ligne LGV.***

Il s'agit d'un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique, les impacts ne sont pas traités de la même façon que sur un projet éolien, qui est une ICPE.

## Etude paysagère

### ***Quand pourrions-nous voir des photomontages ?***

A la fin de l'étude paysagère, c'est-à-dire lorsque les implantations auront été choisies et que le bureau d'étude paysage aura pu les fabriquer. En tout état de cause, la totalité des photomontages réalisés figurera dans le dossier consultable pendant l'enquête publique.

### ***Coudrecieux est dans une cuvette entourée de collines, il y aura un impact paysager important.***

### ***Les zones de relief ne sont pas gênantes pour mettre des éoliennes ?***

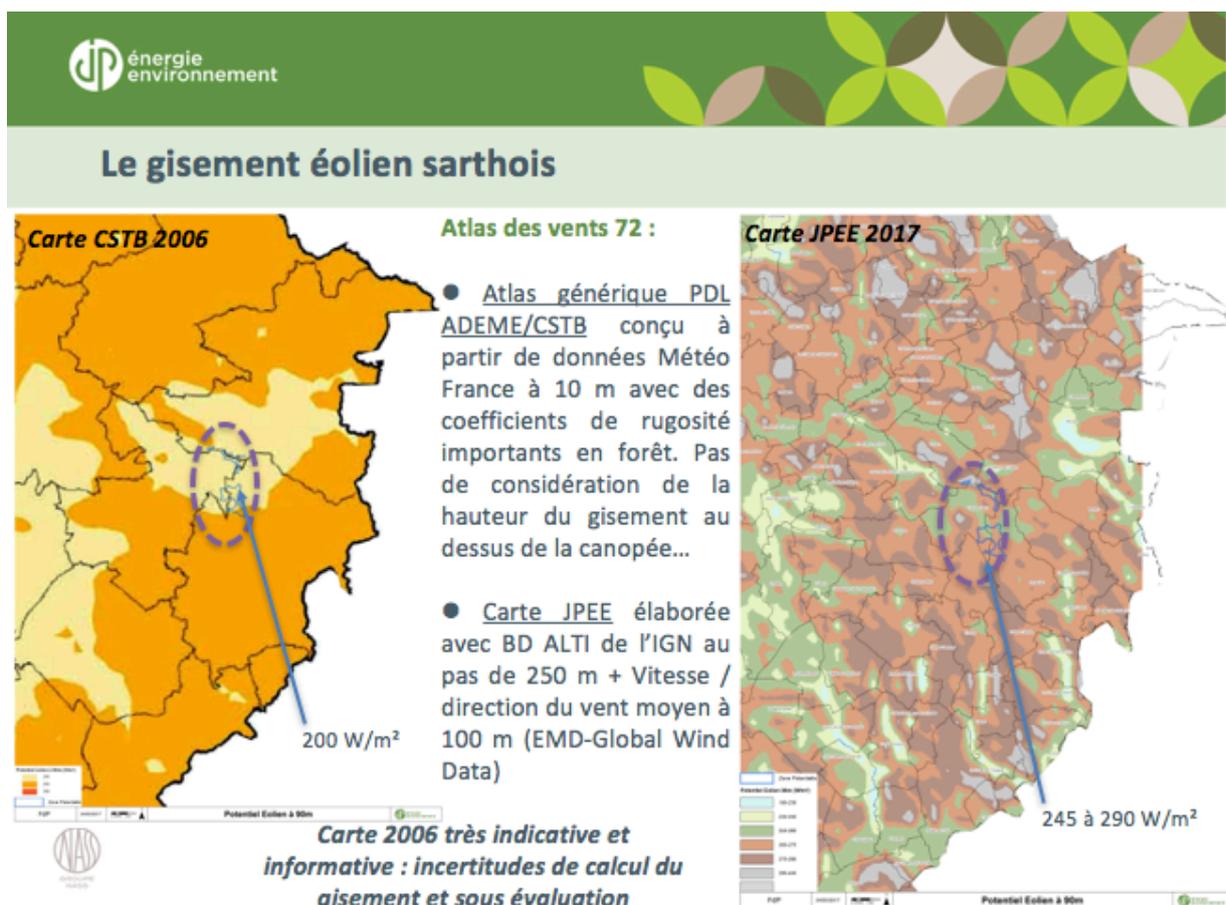
Les zones de creux oui, pas les bosses. Nous essayons d'avoir une hauteur homogène pour des raisons paysagères et avoir une certaine harmonie.

## Le gisement éolien

### Documents extraits de la présentation

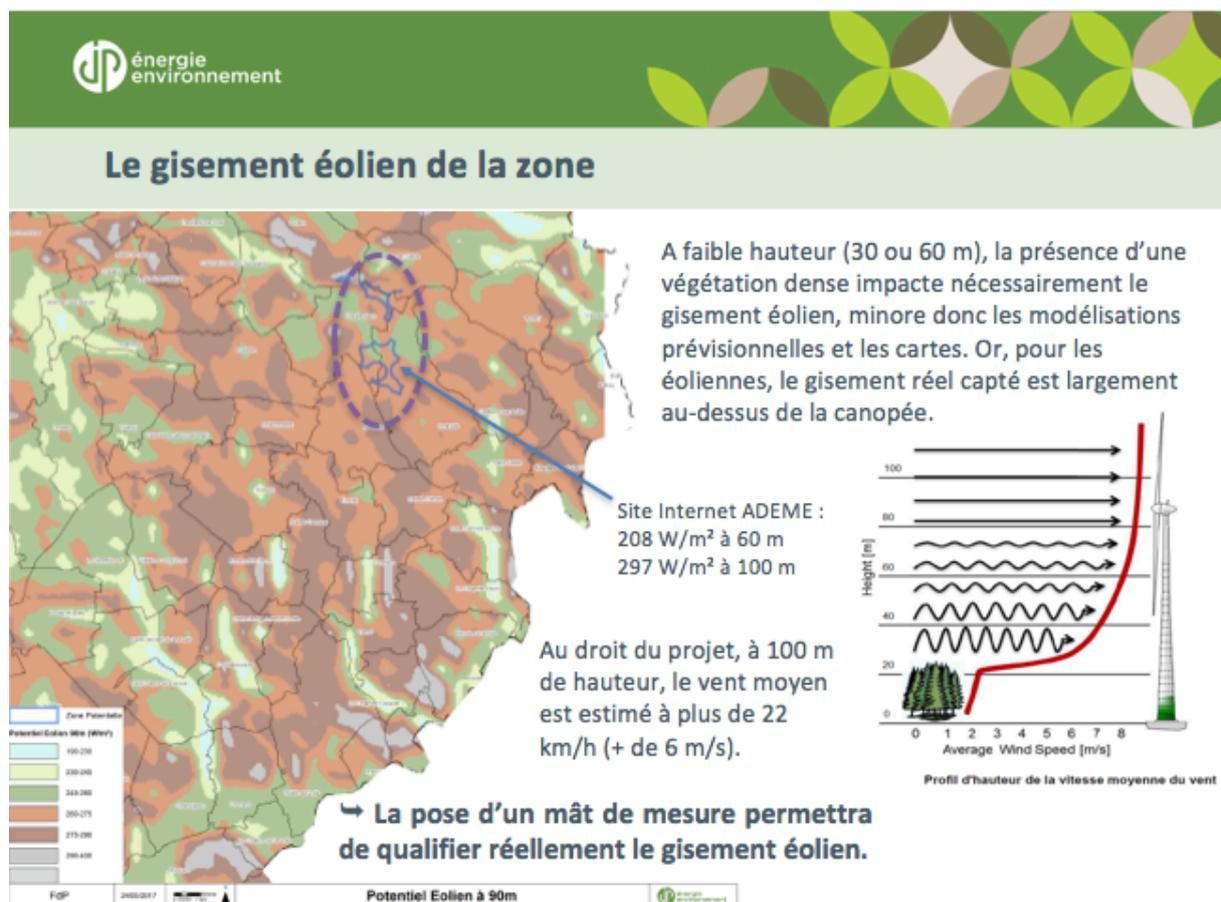
On trouve toujours les vieilles cartes de 2006 de l'Ademe et du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) dans le Schéma régional éolien des Pays de la Loire. Cette carte a été réalisée à partir de vitesses de vent à 10 mètres d'altitude extrapolées à 60 mètres. La topographie n'a pas été prise en compte et un coefficient de rugosité très fort a été appliqué, dans la mesure où l'on se trouve dans un milieu forestier, avec des terrains qui ne sont pas plats, avec des haies, des bois, et donc le vent n'est pas régulier au niveau du sol.

Aujourd'hui, nous avons des données satellitaires, des données cartographiques, des données numériques, qui nous permettent d'affiner les données et de mieux prendre en compte la topographie et la couverture du sol.



Cette deuxième carte est celle réalisée par JPee, elle montre que sur la zone d'étude, nous avons déterminé qu'à 100 mètres d'altitude, nous aurons un vent moyen de plus de 6 m/s, ce qui nous permet de démarrer un projet

éolien. Notre métier est de produire de l'électricité grâce au vent, s'il n'y avait pas de vent, nous ne serions pas là.



## Discussion

*J'ai téléphoné à Philippe Delpech, chef de la division vent au CSTB. Il m'a indiqué la méthodologie qui a été adoptée pour élaborer ces cartes, ils tiennent compte de la mesure du vent, de la rugosité et de l'altitude. Des documents plus actuels ont été élaborés avec Wind Atlas.*

*Lorsque les cartes du Schéma régional éolien indiquent qu'il y a du vent, vous les mettez en évidence, mais lorsque le vent n'est pas favorable vous dites qu'elles ne sont pas valables. Comment expliquez-vous cela ?*

Il existe un site de l'Ademe qui permet d'avoir des données de vent, Wind Atlas. Mais cette carte est indicative.

S'il n'y a pas de vent sur cette zone, il n'y aura tout simplement pas d'éoliennes.

---

***Vous avez installé un parc éolien en forêt dans l'Allier qui s'appelle le Chemin de la Ligue et qui est comparable à celui-ci. C'est une région peu ventée, les éoliennes sont en hauteur. Les résultats de ce parc ne sont pas bons, le facteur de charge est entre 12 et 14%, il est bien inférieur à la moyenne française.***

C'est un parc en moyenne montagne avec des contraintes techniques différentes, notamment au regard du raccordement électrique complexe et des périodes hivernales rudes qui perturbent parfois l'exploitation du parc. JPee l'a acquis en fin de développement et l'a construit, contrairement à celui-ci qui sera complètement développé, construit et exploité par JPee. L'intérêt de développer un projet en interne est de connaître le contexte et de valider à chaque grande étape, les choix techniques, les optimiser en intégrant notamment les dernières avancées technologiques. A l'époque, en 2010, nous avions besoin de production, c'est la raison pour laquelle nous avons acheté ce parc et d'autres.

***Quel serait l'intérêt de JPee de mettre des éoliennes qui ne vont pas produire d'électricité, le chiffre d'affaires sera fait en fonction du nombre de kWh qui seront vendus !***

## **Etude de vent**

Nous avons déterminé, grâce aux cartes que JPee a élaborées, qu'il y avait ici au moins 6 m/s de vent à 100 mètres d'altitude et donc que les conditions sont réunies pour initier un projet éolien. Ces données restent toutefois insuffisantes pour choisir finement les machines et estimer la production. Un mât de mesure permettra d'affiner cela, il permettra de connaître la distribution du vent et sa répartition à différentes hauteurs. Nous ne savons pas encore quand il sera installé, mais nous savons qu'il sera installé dans une clairière pour ne pas avoir à défricher.

***Vous aviez indiqué début 2018.***

C'est ce que nous souhaitons. Pour avoir l'autorisation d'installer un mât de mesure, nous devons élaborer un document d'urbanisme. Pour cela, il nous faut les retours et accords de l'armée et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ce qui peut être très long.

***Ce que vous dites c'est qu'il n'y aura peut-être pas de mât, ce n'est pas une obligation.***

Il n'y a aucune obligation réglementaire à mettre un mât. Il y a d'autres moyens pour mesurer le vent. Il existe par exemple un système de lidar qui capte les particules d'air. Un lidar coûte très cher mais il a l'avantage de

---

pouvoir être déplacé facilement sur plusieurs points d'une zone d'étude sans autorisation administrative préalable.

Le mât de mesure sera, dans tous les cas, installé en 2018, nous ne pouvons pas monter le financement du parc sans mât de mesure. Les banques ont besoin de données précises pour sécuriser leurs fonds. Il pourra rester 1 ou 2 ans.

***Cette étude fera-t-elle partie du dossier consultable pendant l'enquête publique ?***

Une partie des données sera présente dans le dossier, celles qui seront disponibles à ce moment-là.

***Si ces informations arrivent après l'enquête publique, elles n'arriveront pas aux habitants.***

C'est un sujet qui peut être évoqué dans la charte de bon voisinage si nécessaire.

***Si le mât vous dit qu'il n'y a pas de vent après l'enquête publique, vous perdrez beaucoup d'argent, c'est un risque énorme.***

Oui, le développement éolien est une activité très risquée, mais nous limitons le risque par des études préalables et notre retour d'expériences afin d'engager le développement de projets seulement sur les zones les plus opportunes.

Notre objectif est d'installer le mât de mesure le plus tôt possible. Parfois, l'armée ne donne son retour qu'au moment du dépôt du dossier, parce qu'elle a l'obligation à ce moment-là, mais sinon elle fait ce qu'elle veut.

Il faut aussi qu'un mât soit disponible. Nous essayons d'alterner la pose des mâts sur les sites pour ne pas devoir en acheter de nouveaux. Il faut organiser cette logistique et refaire étalonner les appareils de mesure.

## **Indépendance des bureaux d'études**

***Vous faites toutes les études, vous êtes à la fois juge et partie, cela pose un problème de neutralité.***

La réglementation dit qu'il faut faire faire les études par des bureaux d'études indépendants. Ils sont dans une relation commerciale avec leurs clients et subissent donc dans une certaine mesure l'influence de leurs clients, mais les bureaux d'études jouent leur réputation sur la qualité des résultats qu'ils produisent. Certains bureaux d'études sont mal vus par les administrations, il ne faut donc pas travailler avec eux. Les bureaux d'études sont à la fois prestataires mais ils ont aussi une réputation d'expertise à tenir.

---

Dans le processus d'instruction, l'autorité environnementale émet un avis. Si elle détecte des anomalies, le dossier est tout de suite écarté et doit être complété. C'est un avis très critique sur le fond et sur la forme.

Ici c'est un projet particulièrement sensible : nous sommes dans la Sarthe, il y a peu d'expérience de l'éolien et nous sommes dans une forêt. L'administration sera très vigilante, nous avons intérêt à ce que les études soient sérieuses et incontestables.

***Par qui sont validées vos cartes de vent ?***

Il s'agit d'une simulation de vent élaborée par JPee, elle n'a pas besoin d'être validée par qui que ce soit. Nous ne développons pas un projet sur la base de nos seules cartes. Ce sont principalement les résultats des études réalisées par les bureaux d'études qui comptent. Les cartes qui figureront dans le dossier sont, par exemple, les cartes élaborées par les paysagistes et les écologues et seront validées par l'administration.

L'étude du vent ne fait pas partie de l'étude d'impact.

## **Groupe Nass et JPee**

***Il y a un gros groupe derrière JPee***

Le groupe Nass compte 70 personnes, dont 35 chez JPee.

***Cela représente combien de sociétés ?***

Nous créons une société pour chaque projet éolien.

***Dans combien de ces sociétés Jean-Louis Nass a-t-il un mandat ?***

Dans toutes les sociétés.

***L'objectif du groupe Nass est de faire de l'optimisation fiscale, c'est cela qui finance l'éolien.***

Non, ce n'est pas cela qui finance l'éolien, c'est la production d'électricité des parcs éoliens. Le produit de la vente de l'électricité est réinvesti pour monter de nouveaux projets.

Pour financer la construction des parcs éoliens, nous faisons un apport en fonds propres de 20% et 80% d'emprunts bancaires comme dans tout projet industriel ou comme lorsque vous achetez une maison.

---

## Mix énergétique

*Vous dites qu'il faut décarboner l'énergie avec l'éolien, comment faire du fait de son intermittence ?*

*Il faut compenser l'intermittence par des centrales thermiques.*

*J'ai un graphique qui montre la production éolienne au mois de septembre 2017. Les centrales thermiques restent à cause des énergies renouvelables. Il y a un quart d'énergies fossiles en moins grâce aux énergies renouvelables, mais il n'est pas possible de les supprimer complètement car on ne pourrait plus compenser les manques de production. Il n'y a pas de foisonnement.*

L'intermittence n'a rien à voir avec le carbone.

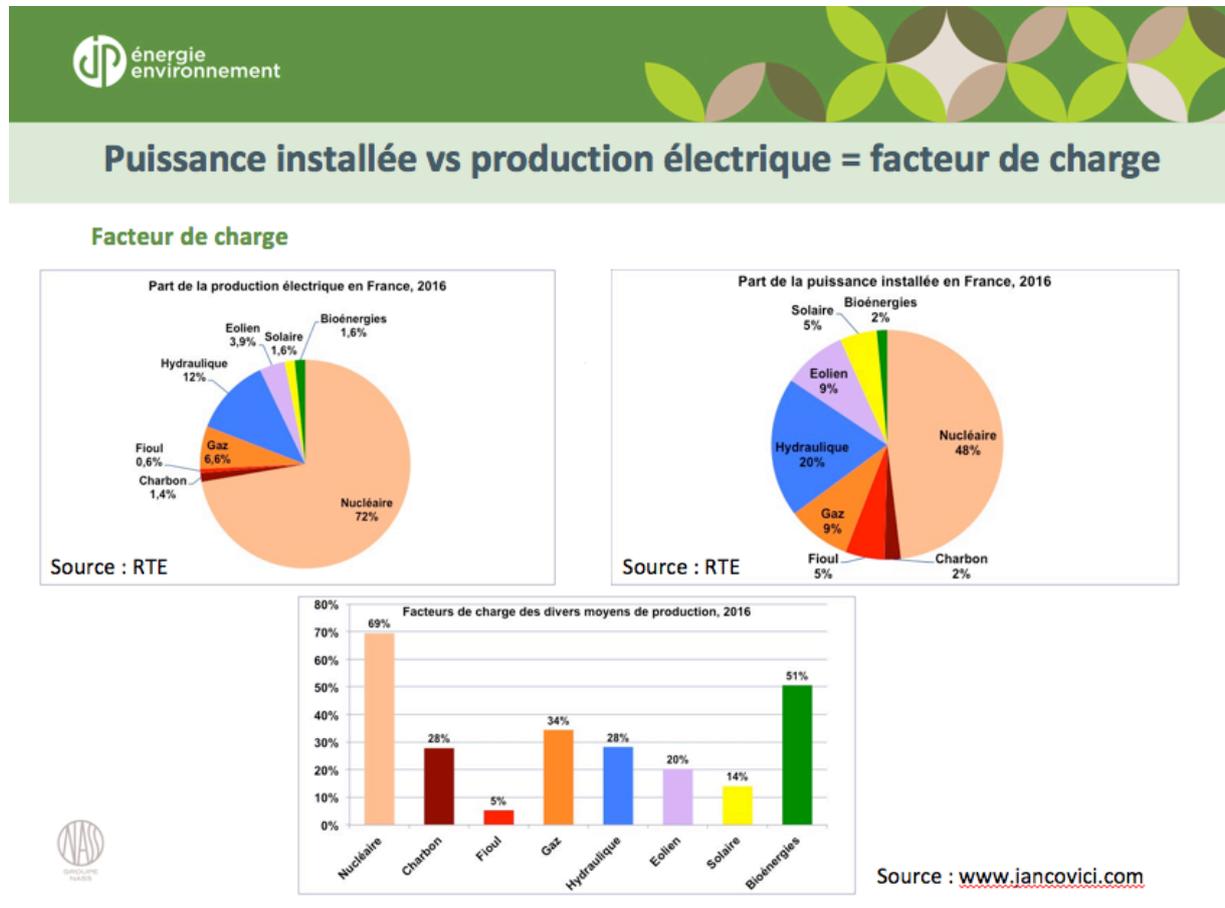
Nicolas Hulot vient d'annoncer le report de l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50% en 2025, car cela aurait obligés, compte tenu du retard de développement des énergies renouvelables, à maintenir les centrales à charbon. Or, l'objectif est de fermer toutes les centrales à charbon d'ici 2022. Nicolas Hulot a donc préféré retarder la baisse de la part du nucléaire.

Aujourd'hui en France, ce sont les centrales nucléaires et les centrales à gaz de nouvelle génération, qui sont devenues plus vertueuses qu'avant, qui compensent l'intermittence des énergies renouvelables.

Il faut différencier les énergies pilotables et les énergies non pilotables. Les énergies renouvelables ne sont pas pilotables, l'éolien et le solaire sont des énergies intermittentes. En Allemagne, il y a des centrales à charbon car ils ont arrêté le nucléaire du jour au lendemain, il a fallu remplacer une énergie pilotable par une autre énergie pilotable.

# Puissance installée et production électrique

Documents extraits de la présentation



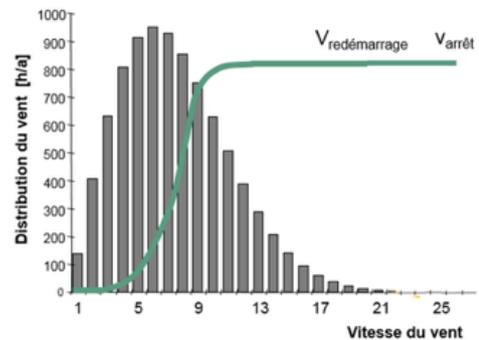
En France, le nucléaire représente 48% de la capacité installée mais représente 72% de l'électricité produite en 2016, cela illustre la différence entre la capacité installée et la production. En 2016, l'éolien représente 3,9% de la production électrique.

## Puissance installée vs production électrique

### Puissance installée

Lorsque l'on construit une éolienne, sa puissance installée correspond à la puissance maximale qu'elle atteint entre 10 et 12 m/s (43 km/h) de vent. MAIS une éolienne ne produit pas 100 % du temps à pleine capacité, comme toute installation de production électrique.

En France, une éolienne tourne en moyenne 85 % du temps, cela ne veut pas dire qu'elle produit à sa capacité maximale 85 % du temps. Elle produit chaque année en moyenne l'équivalent de 2200 heures à pleine puissance.



Fonctionnement de 3 à 25 m/s (10,8 à 90 km/h)  
Puissance nominale atteinte à 11 m/s (40 km/h)

### Production électrique

Lorsque l'on dit qu'un parc éolien va assurer la consommation électrique de x personnes, on parle de production électrique. La production du parc ne s'obtient pas en additionnant la puissance installée de chaque éolienne mais la puissance totale du parc par le nombre d'heures de production.



L'éolienne prise en exemple pour ce schéma commence à tourner à 3m/s de vent, soit 10km/h de vent. Plus le vent augmente, plus l'éolienne produit d'électricité. A 11m/s de vent, cette éolienne arrive au maximum de sa puissance (puissance nominale) et sa production plafonne. Si le vent atteint la vitesse de 25m/s, soit 90 km/h, l'éolienne s'arrête pour éviter une usure trop importante du fait de la force du vent, ses pales se mettent en drapeau, face au vent.

Une éolienne produit de l'électricité 85% du temps. Si on ramène sa production annuelle à sa puissance maximale, c'est comme si elle tournait seulement 25% du temps, mais c'est une fiction de dire cela.

Concernant le bilan carbone, l'énergie éolienne émet 12,7g de CO<sub>2</sub> par kWh produit. Cela inclut toutes les émissions émises pour la fabrication des machines, le transport, la construction, la maintenance, le démantèlement et le recyclage. La moyenne du mix électrique français est de 80g de CO<sub>2</sub> par kWh. L'énergie éolienne est l'énergie la moins carbonée de tout le mix énergétique.

---

## Financement

L'éolien était considérée comme une énergie innovante à ses débuts. Ainsi, pour développer cette filière, un tarif d'achat a été instauré. EDF était obligé d'acheter toute l'énergie éolienne au-dessus du prix du marché. Ce système a évolué. Jusqu'au 31 décembre 2016, le tarif d'achat était fixé à 82 euros du MWh produit. Aujourd'hui on se dirige vers un système d'appels d'offres. La Commission de Régulation de l'Énergie, au nom de l'Etat, émettra le premier appel d'offres sur l'éolien en décembre et choisira les projets qui proposeront les prix les plus bas. Nous ne pouvons pas aujourd'hui anticiper à combien l'énergie de ce parc sera vendue dans ce système d'appel d'offres. Pour le 1<sup>er</sup> appel d'offres, le prix devrait s'élever autour de 74 euros du MWh.

Vous pouvez consulter à ce sujet deux articles publiés sur le site Internet du journal La Croix le 19 novembre 2017 sur les coûts de production de l'éolien. Les coûts de production des énergies renouvelables tendent à baisser et conduisent progressivement à une disparition des systèmes de soutien.

***Ce qui peut inquiéter au sujet des appels d'offres, c'est que les sociétés peuvent se mettre d'accord pour augmenter les prix.***

Ils sont loin de pouvoir se mettre d'accord. Par exemple, pour le photovoltaïque, au début du tarif d'achat, celui-ci était à 600 euros du MWh. Aujourd'hui, dans le système d'appel d'appels d'offres, il est à 60 euros du MWh.

***Le tarif d'achat est une forme de subvention.***

Ce n'est pas une subvention, le développeur éolien ne touche aucun argent public pour financer le développement. Il ne bénéficie de ce tarif de soutien qu'une fois qu'il peut produire de l'électricité et la vendre.

De plus, ce système de soutien n'est pas payé par le contribuable, mais par le consommateur sur sa facture d'électricité.

## Retombées financières

***L'IFER est fonction de la puissance installée, qui est l'équivalent de la puissance maximale injectée dans le réseau au poste de livraison.***

Le poste de livraison fonctionne comme un compteur inversé. Une éolienne consomme un peu d'électricité pour fonctionner, cette électricité est décomptée, c'est ce qui explique la différence entre la puissance nominale et la puissance base de calcul de l'IFER.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2008, l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) payée par un parc éolien revient essentiellement à la communauté de communes.

---

Le fait que rien ne soit prévu pour les communes, et donc pour les personnes qui vont habiter à côté du parc, est un véritable problème pour les développeurs éoliens. Depuis longtemps, la profession des développeurs éoliens fait du lobbying auprès des députés pour qu'une partie des retombées fiscales revienne aux communes. Cette année, un groupe de travail a été monté par Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès de Nicolas Hulot, pour réfléchir à l'accélération du développement éolien en France. La question de la fiscalité sera abordée. Pour le moment nous ne pouvons pas nous appuyer là-dessus parce-que nous ne sommes pas sûrs que cette réforme aboutisse. Mais nous espérons bien qu'enfin la loi change et que les communes d'accueil de parc éolien vont pouvoir percevoir une part de la fiscalité éolienne.

Aujourd'hui l'IFER s'élève à environ 7300 euros par MW installé, elle ne dépend pas de la production électrique, elle est redevable que l'éolienne tourne ou qu'elle ne tourne pas. 30% sont versés au département et 70% à la communauté de communes. Dans certaines communautés de communes, un accord a été trouvé pour redistribuer une partie de l'IFER aux communes qui accueillent le parc éolien. Ce n'est pas systématique, car il est compliqué de modifier la règle fiscale, il faut parfois une décision à l'unanimité.

Nous en discuterons avec les deux présidents de communauté de communes, mais nous n'avons pas de prise là-dessus.

La commune perçoit l'impôt sur le foncier bâti.

***Le passage en FPU vient d'être voté. La commune touchera l'équivalent de la taxe professionnelle, le montant sera gelé, mais pour toute entreprise qui arrivera après, la fiscalité ira à la communauté de communes.***

Oui c'est exact. En règle générale, nous proposons aux communes de signer une convention d'utilisation et d'entretien des chemins. L'indemnisation fixée est supérieure aux coûts réels supportés par la commune. Ce système n'est pas parfait, car nous indemnisons un service qui n'est en fait pas rendu. Mathieu Bonnet, responsable du développement éolien de JPee, travaille sur d'autres solutions, qui pourraient notamment se baser sur la loi de transition énergétique d'août 2015 qui permet aux collectivités locales de prendre des parts au capital des sociétés de production d'énergie renouvelable. Cette solution sera présentée au prochain comité de suivi des élus le 4 décembre 2017. Le montant dévolu aux communes sera bien entendu au moins celui qui avait été présenté aux conseils municipaux en tout début de projet.

Nous cherchons une solution durable pour qu'il y ait des retombées économiques pour les communes tout au long de l'exploitation.

---

Par ailleurs, le financement participatif se généralise. Il permet aux citoyens de participer au financement des parcs éoliens et d'avoir une rémunération préférentielle s'ils habitent près du parc.

***Combien rapporte une éolienne par an ?***

Cela dépend du vent et de la machine choisie. Si la question porte sur les loyers perçus par les propriétaires terriens, ils touchent entre 2000 et 3500 euros par MW installé, ce sont les pratiques moyennes en France.

## **Références bibliographiques**

***Nous souhaitons faire l'acquisition d'ouvrages sur la transition énergétique et les énergies renouvelables pour la bibliothèque de Coudrecieux, aussi bien favorables que défavorables à l'éolien et également destinés aux enfants.***

Il n'est pas facile de trouver des sources objectives et fiables. Pour ceux qui veulent des sources, nous pouvons vous répondre par mail. Le site de RTE est très riche, celui de l'Ademe aussi mais il est assez touffu et difficile d'utilisation.

## Impact sur la valeur des habitations

Document extrait de la présentation



### L'impact sur la valeur des habitations

Climat Energie Environnement a publié en 2010 un **rapport sur l'impact de la présence de parcs éoliens sur le marché immobilier local**.

- Une étude a été menée dans le Nord-Pas-de-Calais autour de 5 parcs éoliens : 10 000 transactions immobilières ont été analysées dans 116 communes (à moins de 5 km d'un parc) sur une durée de 7 ans (3 ans avant la construction du parc, 1 an de chantier et 3 ans après la mise en service).
- Cette étude démontre **l'absence d'impact significatif de l'éolien sur la valeur des biens immobiliers**.
- De plus, l'installation des parcs n'a pas provoqué de « départ » des propriétaires occupants.
- Enfin, l'installation des parcs n'a pas provoqué de baisse du nombre de demande de permis de construire, ni du nombre de permis autorisés.



Il existe peu d'études sur l'impact de l'arrivée de parcs éoliens sur le prix de l'immobilier, mais elles arrivent à peu près toutes aux mêmes conclusions : l'éolien n'a pas d'impact sur l'évolution du marché immobilier local, de même pour les demandes de permis de construire.

Nous pourrions vous envoyer une synthèse de ces études si vous le souhaitez.

Lorsque vous achetez une maison, vous cherchez toujours à faire baisser le prix. L'existence d'un projet ou d'un parc éolien peut être utilisé comme un argument.

La baisse du prix de l'immobilier devrait avoir lieu s'il y a une nuisance objective, par exemple si les éoliennes font du bruit.

Les communes ont un droit de préemption sur les transactions immobilières, elles connaissent toutes les transactions et tous les prix de toutes les ventes réalisées sur leur territoire. Vous pouvez appeler les maires des communes accueillant déjà un parc depuis plusieurs années et leur poser la question,

---

c'est la meilleure façon de vérifier si oui ou non l'arrivée des éoliennes a fait baisser les prix immobiliers.

## Maîtrise des impacts

### ***Verra-t-on le clignotement des éoliennes dans le village la nuit ?***

Nous rencontrons des difficultés avec le balisage nocturne. On nous demande de minimiser l'impact des éoliennes le jour, mais la nuit il faut un balisage pour les avions. Nous demandons à ce que les éoliennes se voient effectivement des avions mais pas pour les populations au sol. Des négociations sont en cours pour réduire l'intensité des balises lumineuses. L'intensité a déjà été réduite grâce aux LED, la fréquence du clignotement également, l'espacement entre chaque clignotement augmenté, les projecteurs sont maintenant plus orientés vers le haut.

Pour répondre à la question, vous verrez le clignotement en regardant les éoliennes mais il n'y aura pas de projection de lumière alentours.

Les ombres portées sont très prévisibles car nous connaissons la position du soleil, nous pouvons programmer les machines pour qu'elles s'arrêtent si la nuisance est réelle le temps que l'ombre passe.

Le bruit d'une éolienne dépend du bruit ambiant. Plus vous êtes dans un endroit calme, plus la réglementation est contraignante. Si les études acoustiques montrent que le site est très calme, nous devrons probablement éloigner les éoliennes à plus de 500 mètres des habitations.

Si tout va bien, la campagne de mesure acoustique débutera semaine 51, une quinzaine de sonomètres seront installés chez des riverains vivant à proximité de la zone d'étude.

### ***Sur un autre projet éolien de JPee, votre argumentaire était de dire que vous mettiez les éoliennes à 790 mètres des habitations au lieu de 500 et vous indiquez qu'il n'y aura aucune destruction de bois ni de haie. Quel est votre argumentaire pour ce projet-ci ?***

Notre objectif, et c'est le sens de la réglementation, est de faire le projet de moindre impact et de meilleure production électrique en tenant compte des caractéristiques d'un site. C'est cela qu'il faudra juger en fin de processus. Quand nous aurons le nombre d'éoliennes et leurs implantations, nous pourrons vous donner les arguments forts de ce projet. Chaque projet a ses spécificités qui dépendent du contexte initial (plaine, bocage, forêt).

M. de Montalembert exploite pour le compte d'un groupement forestier qui appartient à sa famille. Cette forêt est utilisée depuis longtemps pour la production de bois. M. de Montalembert est soumis à un plan de gestion, la

---

forêt est labellisée PEFC, elle doit constamment présenter la même surface et la même qualité de boisement.

## Utilisation des chemins

***Sur les chemins, j'ai interrogé les communes de Coudrecieux et de Montaillé qui m'ont répondu que cela ne les concernerait pas parce que leurs chemins n'allaient pas être utilisés. Quels chemins avez-vous prévu d'utiliser ?***

L'objectif est de prendre autant que possible les routes départementales. Nous avons surtout besoin des routes pour acheminer les machines et le matériel.

***Vous aviez dit que vous alliez élargir certains chemins. S'agit-il des chemins en terrains privés ?***

Non, il s'agira de certains chemins communaux. Un plan de circulation sera établi, les chemins devront être suffisamment accessibles et praticables pour acheminer les grosses pièces. Si les routes sont trop étroites, nous en chercherons d'autres plus larges. Nous préférons faire des kilomètres en plus plutôt que d'agrandir des routes inutilement.

Un constat sera effectué par un huissier avant le début du chantier pour que, en cas de dégradation, JPee puisse les réparer.

Dans la forêt de la Pierre, les chemins sont déjà très larges avec des coupe-feux. Très peu de chemins devront être empierrés.

***Je suis utilisatrice de ces chemins, à un moment donné nous n'y aurons plus accès.***

Le parc éolien ne change rien à la possibilité de vous promener.

***A cheval ce ne sera pas facile, les chevaux ont peur des éoliennes.***

L'agence Tact a mené une étude sur la sensibilité des chevaux aux éoliennes pour un autre projet éolien en Maine-et-Loire à côté d'un centre d'entraînement de chevaux de course. Le cheval n'a pas de prédateur aérien, il n'a donc pas peur des éoliennes qui tournent dans le ciel. La question qui se pose est celle de l'habitude, du changement de son environnement, il lui faudra quelques jours pour s'habituer à la présence des éoliennes s'il connaît déjà bien cet endroit. La vraie sensibilité pour les chevaux est l'ombre portée qui, si elle coupe la course du cheval au galop, peut l'effrayer et le faire réagir.

## Infrasons

### Documents extraits de la présentation



#### Qu'en est-il des infrasons ?

On appelle infrasons les sons inférieurs à une fréquence de 20 hertz et donc inaudibles par l'Homme.

Les émissions d'infrasons peuvent être d'origine naturelle ou technique (orages, chutes d'eau, circulation routière, chauffage, bâtiments, pylônes...).

Les éoliennes génèrent des infrasons du fait principalement de leur exposition au vent et accessoirement du fonctionnement de leurs équipements. Les infrasons ainsi émis sont faibles comparés à ceux de notre environnement habituel. De plus, l'émission des infrasons reste identique si l'éolienne est en fonctionnement ou à l'arrêt.



Les infrasons sont les sons d'une fréquence inférieure à 20 Hertz, ils sont inaudibles par l'oreille humaine. Une éolienne émet autant d'infrasons quand elle tourne que quand elle ne tourne pas. Ils peuvent simplement être produits par le frottement du vent sur l'éolienne. Il y a des infrasons partout : orages, chutes d'eau, circulation routière, chauffage, bâtiments, pylônes...



## Les ondes et les effets sur la santé

### Avis de l'Anses

L'Anses (Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a été saisie en 2013 par le Ministère de la santé et le Ministère de l'environnement afin **d'étudier les effets sanitaires potentiels des basses fréquences et infrasons émis par les éoliennes.**

### Méthodologie

L'Anses a, d'une part, réalisé une revue de la littérature scientifique en matière d'effets sanitaires auditifs et extra auditifs, d'autre part, elle a mené des campagnes de mesure de bruit à proximité de plusieurs parcs éoliens.

L'Anses a publié un **rapport et un avis en mars 2017** qui mettent en évidence **l'absence de risque lié aux infrasons émis par les éoliennes.**



L'Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié en mars 2017 un rapport qui conclut à l'absence d'effets significatifs et démontrables des éoliennes sur la santé.



## Les ondes et les effets sur la santé

### Conclusions de l'Anses

L'Anses explique que « *les infrasons ne sont audibles ou perçus par l'être humain qu'à de très forts niveaux. À la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité. Par conséquent, la gêne liée au bruit audible potentiellement ressentie par les personnes autour des parcs éoliens concerne essentiellement les fréquences supérieures à 50 Hz* ».

En conclusion, l'Anses précise que les données disponibles « *ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo, qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éoliens* ».



L'Anses conclut que les données disponibles « *ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo, qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éoliens* ».

L'effet nocebo c'est le cas de quelqu'un qui s'est tellement inquiété de l'arrivée des éoliennes que, quand elles arrivent, il tombe effectivement malade.



## Les ondes et les effets sur la santé

### Recommandations de l'Anses

L'Anses recommande notamment de « **systematiser les contrôles des émissions sonores des éoliennes pendant et après leur mise en service** ».

En ce qui concerne les valeurs limites d'exposition au bruit (émergence de 5dB le jour et 3dB la nuit), « *les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites existantes, ni d'étendre le spectre sonore actuellement considéré* ».



## Géobiologie

Les développeurs éoliens sont des industriels, des ingénieurs, ils sont mal à l'aise avec cette question qui n'est pas rationnelle, pas scientifique. Mais il existe une pratique très ancienne de la géobiologie, surtout dans le milieu agricole. Le géobiologue, pour ceux qui ne connaissent pas, travaille comme un sourcier. Il est sensé détecter les courants de fuite qui parcourraient des failles souterraines.

En Loire-Atlantique, le parc éolien de Puceul a fait parler de lui. Un élevage voisin a rencontré des problèmes lorsque le parc est arrivé. Le préfet a émis un arrêté pour arrêter les machines, il a nommé un groupe d'experts qui ont constaté un effet sur l'élevage mais ils n'ont pas réussi à déterminer le lien de causalité entre les éoliennes et les problèmes rencontrés par l'élevage.

L'intervention de géobiologues est de plus en plus courante au moment du choix des implantations des éoliennes, les géobiologues peuvent recommander de déplacer des éoliennes. Vous pouvez consulter le site Internet du parc éolien de Jans ([parceoliendelabuttoire.fr](http://parceoliendelabuttoire.fr)), projet accompagné par l'agence Tact. Un groupe de travail a été mis en place et la question de la géobiologie a été au cœur des discussions sur la charte de bon voisinage. Les géobiologues ont fait deux visites et toutes leurs recommandations ont été suivies.

---

C'est un sujet important, que l'on pourra traiter notamment dans la charte de bon voisinage, mais ce ne sera pas présent dans l'étude d'impact puisque pour l'administration ce sujet n'existe pas.

***Cela devrait être fait automatiquement car nous sommes dans une zone d'élevage.***

C'est l'état des choses, cela ne fait pas partie de nos obligations et ce ne sera pas étudié par les administrations. Mais nous ferons ce qu'il faut si certains éleveurs alentours le souhaitent.

## **Mesures compensatoires**

Un projet éolien est soumis à la réglementation des ICPE qui est « éviter-réduire-compenser » : il faut éviter tous les impacts que l'installation peut avoir sur l'environnement, si vous n'y arrivez pas il faut les réduire au maximum, et s'il reste un impact résiduel il faut le compenser.

***La compensation pourra-t-elle se faire ailleurs que dans la forêt ?***

Il existe une commission au niveau du département qui nous accompagne sur cette question. Une partie de l'argent peut être reversée à un fonds départemental et sera réinjectée localement sur d'autres projets, mais à ce stade nous ne savons pas où. Les mesures compensatoires sont définies en négociation avec les services de l'Etat.